

SIVOM DE MOLSHEIM-MUTZIG & ENVIRONS

1. Administration Générale

1.1. Désignation d'un secrétaire de séance

- ❖ **Articles L.2121-15 et L.2541-6 du Code Général Collectivités Territoriales**
- ❖ **Article 15 du Règlement Intérieur**



M

1. Administration Générale

- ◆ **1.2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 28 mars 2024**

Administration Générale

- ◆ N° 24-04 ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE
- ◆ N° 24-05 ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 22 FEVRIER 2024

Finances et Budget

- ◆ N° 24-06 FINANCES ET BUDGET - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023
- ◆ N° 24-07 FINANCES ET BUDGET - COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL ET RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2023
- ◆ N° 24-08 FINANCES ET BUDGET : AFFECTATIONS DES RESULTATS 2023 ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Travaux

- ◆ N° 24-09 TRAVAUX – CONSTRUCTION D’UN DOJO DANS L’ENCEINTE DU CENTRE SPORTIF « ATALANTE » A MOLSHEIM : CHOIX DE L’EQUIPE DE MAITRISE D’ŒUVRE
- ◆ N° 24-10 TRAVAUX – CENTRE SPORTIF « ATALANTE » – TRAVAUX DE RELAMPING DES SALLES SPORTIVES : ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT
- ◆ N° 24-11 TRAVAUX – INSTALLATIONS TENNISTIQUES DU CENTRE DE LOISIRS DE MOLSHEIM-MUTZIG – TRAVAUX DE RELAMPING DES COURTS COUVERTS : ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT

Travaux



N° 24-12

TRAVAUX – INSTALLATIONS RUGBYSTIQUES DU CENTRE DE LOISIRS DE MOLSHEIM-MUTZIG – REMPLACEMENT DE L’ECLAIRAGE DU TERRAIN D’HONNEUR : ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT



N° 24-13

TRAVAUX – SALLE POLYVALENTE DE SOULTZ-LES-BAINS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS ATTENANTS – TRAVAUX DE RELAMPING : ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT

Travaux



N° 24-14

TRAVAUX – SALLE POLYVALENTE DE SOULTZ-LES-BAINS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS ATTENANTS – RENOVATION DU TERRAIN DE BASKET



N° 24-15

TRAVAUX – COMPLEXE SPORTIF DE GRESSWILLER / DINSHEIM-SUR-BRUCHE : TRAVAUX DE RELAMPING

2. Finances et Budget

◆ **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU MUTZIG
OVALIE MOLSHEIM**

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES CONCERNANT LE MUTZIG OVALIE MOLSHEIM

selon la convention du 24 décembre 2014

Année 2023

Détail selon les factures justificatives transmises :

<u>Frais consommation Electricité</u>	16 862,52 €
<u>Frais consommation Fioul</u>	1 400,00 €
<u>Frais consommation eau</u>	1 058,05 €

TOTAL DES FRAIS 2022	19 320,57 €
-----------------------------	--------------------

A la charge du SIVOM : 50 %	9 660,29 €
------------------------------------	-------------------

-
acompte 2023 : 3.400 €

+

**pour faire face aux difficultés de
trésorerie de l'Association**

AVANCE SUR SUBVENTION 2024 =

**la moitié (arrondie) de la
subvention 2023, soit :**

4.800,00 €

Montant total de la subvention :

Participation 2024 :	9.660,29 €
Avance 2023 :	- 3.400,00 €
Avance 2024 :	<u>+ 4.800,00 €</u>
TOTAL	11.060,29 €

3. Divers et Communication

Comité Directeur du 7 juillet 2024

**MERCI POUR
VOTRE ATTENTION**